Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

**Band:** 28 (1991)

**Heft:** 1037

**Artikel:** Titres et diplômes : une nouvelle donne

Autor: Baier, Eric

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-1020804

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 18.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

TITRES ET DIPLÔMES

# Une nouvelle donne

Pendant les années 60 et notamment lors de la votation du 4 mars 1973 sur le droit à la formation, l'approche éducative dominante était celle de l'égalité des chances pour tous. L'inégalité matérielle devant l'école devait être combattue par tous les moyens pédagogiques disponibles.

Aujourd'hui, et notamment sous la pression européenne qui sacralise la notion d'équivalence formelle des diplômes, on a passé du fond (le droit à la formation) à la forme (la classification des diplômes). C'est exactement la même chose dans le domaine des transports. L'heure est à la question des 28 tonnes ou des 40 tonnes. Il est en effet inacceptable qu'une valeur quantifiée à un point quelconque de l'Espace économique européen ne soit pas quantifiée de la même façon à un autre point du continent. Mais l'hypothèse d'obtenir le même résultat (le transport d'une cargaison de x tonnes) par des moyens différents (la route, le rail, l'eau) n'entre pas dans l'ordre de l'eurocompatible.

La pression quantifiée sur les systèmes éducatifs est telle que la Suisse n'y échappera pas, à cette réserve essentielle toutefois que le but recherché n'est pas l'harmonisation matérielle, mais la reconnaissance mutuelle.

Exemple parlant: en Suisse, deux grands systèmes de formation coexistent dans le post-obligatoire: d'un côté le certificat fédéral de capacité et de l'autre les écoles à plein temps. Or, ce système de l'apprentissage en entreprise, lointain héritage du compagnonnage de l'Ancien régime, n'a pas d'équivalent en Europe, sauf dans les pays germaniques. Le modèle européen se fonde sur une formation acquise autour du baccalauréat. On compte les niveaux obtenus après le baccalauréat (Bac + 1, + 2, + 3, + 5). Faut-il emboîter le pas ? Notre réponse est affirmative, pour autant que le modèle helvétique des deux piliers (école + apprentissage) soit sauvegardé et renforcé.

Nous aurons à ce sujet deux propositions à faire.

#### Avant la maturité

Pavé dans la mare que cette déclaration de principe du comité de la Conférence des directeurs de gymnases suisses faite à Bâle le 8 décembre 1990: il serait nécessaire de songer à l'extension en Suisse de la notion traditionnelle de maturité à de multiples institutions d'enseignement ou de formation à temps complet relevant du degré secondaire 2. Les directeurs de gymnases soulignent cependant que cette extension ne doit pas entrer en concurrence avec les voies de formation professionnelle telles qu'elles découlent de la loi sur la formation professionnelle et la notion de certificat fédéral de capacité. Mais n'est-ce pas là un vœu pieu mis en pièce par le principe des vases communicants: si l'on augmente la capacité d'absorption des filières gymnasiales, c'est nécessairement en diminuant celle de la filière d'appren-

Autre interrogation à laquelle la déclaration ne répond pas: quel est le sens pédagogique d'une extension du nombre de maturités ? Lorsque l'on sait qu'à Genève par exemple, 66% des porteurs de matu ne vont pas à l'université, quel type de savoir juge-t-on indispensable d'acquérir dans ces filières gymnasiales non universitaires ?

Cette extension cependant pourrait dé-

boucher sur la reconnaissance d'un baccalauréat qui n'ouvrirait pas nécessairement la porte à l'université, mais qui assurerait un pont vers les technicum, les écoles professionnelles qui exigent une culture générale approfondie, et vers de nouvelles filières supérieures.

Permettons-nous l'exemple suivant qui démontre l'intérêt exceptionnel d'un agencement de modules ne bétonnant pas définitivement un cursus en fonction des titres acquis préalablement. Voici l'élève A qui se trouve en échec au collège moderne. Il choisit une filière parallèle et signe un contrat d'apprentissage de mécanicien de précision pour quatre ans. Au bout de deux ans, sans avoir subi d'échec, il se rend compte qu'il serait mieux s'il bifurquait dans la branche dessinateur de machines tout en restant dans la même entreprise. Il termine ses 4 ans d'apprentissage, désire continuer sa formation, entre au technicum dans le domaine génie civil, bifurque vers l'architecture et termine 4 ans plus tard avec un diplôme d'ingénieur ETS en architecture. Une telle forme de tâtonnement scolaire n'est pas exceptionnelle et pourrait au contraire prendre une certaine extension tant il est vrai que chaque enfant ou adolescent n'est pas à même de décider, à cet âge-là déjà, de l'orientation future qu'il aura. La question d'ailleurs de la formation permanente montre bien que ce type de tâtonnement est possible également dans la vie professionnelle.

Si cette approche par modules successifs se révèle productive en amont de la maturité, pourquoi ne pas l'appliquer également en aval ?

### Un apprentissage professionnel post-maturité

L'expérience française des Instituts universitaires de technologie (IUT) peut servir de point de repère. Cette filière créée après Mai 68 constitue un enseignement universitaire court à finalité professionnelle. L'admission se fait sur concours après un baccalauréat, un brevet de technicien ou à la suite d'un examen spécial. Les études durent deux ans et touchent tous les domaines de la technologie ou du tertiaire.

En face de ce modèle français de débouché post-maturité, nos écoles techniques supérieures tiennent parfaitement la comparaison (école d'ingénieurs art. 59 de la loi fédérale sur la formation



Rédacteur responsable: Jean-Daniel Delley (jd)

Rédacteur: Pierre Imhof (pi)

Ont également collaboré à ce numéro:

Eric Baier

Jean-Pierre Bossy (jpb)

François Brutsch (fb)

Jeanlouis Cornuz

André Gavillet (ag)

Yvette Jaggi (yj) Wolf Linder (wl)

Charles-F. Pochon (cfp)

Barbara Speziali (Bruxelles)

Abonnement: 70 francs pour une année

Administration, rédaction: Saint-Pierre 1,

case postale 2612, 1002 Lausanne

**Téléphone:** 021 312 69 10

**Télécopie:** 021 312 80 40 - **CCP**: 10-15527-9

Composition et maquette: Monique Hennin

Pierre Imhof, Françoise Gavillet

Impression: Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

## Que reste-t-il de Karl?

Quand je pense à ce qu'on a dit... Quand je pense à ce qu'on a osé dire... Quand je pense à ce que ces salopards ont osé dire: que la Suisse n'était pas un pays accueillant; qu'elle avait tendance à refouler ceux qui venaient se réfugier chez nous; qu'il était difficile de se naturaliser et que les droits des étrangers étaient mal protégés...

Eh bien, je lis dans la presse du 22 avril 1991 cette annonce, qui ne manquera pas de réjouir grands et petits: l'immunité parlementaire de notre ami Ziegler risque d'être levée une seconde fois... La première, on s'en souvient, c'était parce qu'il avait dit des horreurs, que je n'oserais même pas répéter, d'un certain Nessim Gaon, financier — moi, j'aime bien les financiers: ils commettent rarement des délits de grivèlerie, et comme j'avais une tante dans l'hôtellerie, j'y suis sensible, croyez-moi. Cette fois — Ziegler est vraiment incorrigible - il a dit des horreurs de Monsieur Hovik Simonian, commerçant. (Soit dit en passant: toujours des financiers, des banquiers, des hommes d'affaires jamais des clochards, des vendeuses dans un super-marché, des institutrices en-

professionnelle, et école supérieure de cadres pour l'économie et l'administration — art. 60 de la même loi). Il faut noter que ces écoles dispensent des formations à plein temps et se distancient par là même de la forme très helvétique de l'apprentissage. Si l'on développe ces écoles techniques supérieures, certains craignent que l'on ne recrée des voies à complexe d'infériorité face à l'université. Or le dynamisme de ces voies «techniques supérieures» est dans la mixité qu'elles impliquent: en même temps culture générale et formations très techniques.

Cette double mission peut-elle s'enrichir en s'inspirant du modèle «contrat d'apprentissage» qui garantit non seulement une formation mais également une place de travail? Cela n'est probablement possible qu'au prix d'une renonciation à de nombreuses heures de formation générale que les entreprises ne voudront pas «abandonner» aux beaux yeux de leurs employés.

Eric Baier

fantines... C'est là qu'on voit sa partialité!)

Eh bien, nos sages n'ont fait ni une, ni deux; ils ont pris la défense de la veuve et de l'orphelin — je veux dire: d'étrangers naturalisés ou pas naturalisés (je ne sais pas) et ils ont levé l'immunité parlementaire de Ziegler, afin que ces honorables puissent le poursuivre devant les tribunaux. C'est pas chic, ça?

A propos de Ziegler, je lis son dernier livre: *A demain, Karl* (Régine Desforges éditeur, 1991):

Après la chute du Mur de Berlin; après l'effondrement des démocraties populaires, que reste-t-il... reste-t-il quelque chose de Karl (Marx)? La question est d'importance, et elle est rarement posée, par nombre de gens qui par ailleurs semblent ignorer tout du passé lointain et récent.

Tenez — un exemple: on a pu lire dans les journaux; on a pu entendre à la radio et à la TV, que l'Albanie connaissait ses premières élections libres, ses premières élections démocratiques «depuis quarante-cinq ans»... Moi, je veux bien. Mais tout de même, tout de même: 91 – 45 = 46... 1946... Quelles élections libres l'Albanie a-t-elle bien pu connaître en 1946 ? Occupée par les fascistes au printemps 39; plongée dans la guerre et dans la guerre civile de 1941 à 45... Avant 39, au pouvoir Zogler, qui s'était proclamé roi en 1929! Je n'ai pas été voir, mais ça m'étonnerait que dans ces années 30 le régime ait brillé par son démocratisme... Sans compter le fait que les «premières élections libres» ont donné une majorité communiste, alors que quelques semaines plus tôt, on nous annonçait que la quasi totalité de la population albanaise fuyait un régime abominable...

Tenez — un autre exemple, qui débouche directement sur le livre de Ziegler; On nous a dit que le régime communiste avait fait faillite — ce qui est une évidence — et qu'il n'y avait de salut que dans le retour à l'économie de marché. Là de nouveau, je veux bien. Tout de même, on ne peut s'empêcher de penser 1. que cette économie de marché et ses joyeusetés a été l'une des causes de l'arrivée au pouvoir des communistes — ou quoi ? Et 2. que d'économie de marché proprement dite, il n'y en a guè-

re en Europe — mais plutôt une économie libérale fortement mâtinée de socialisme d'Etat — que deviendraient nos paysans si prévalait sans partage la loi de l'offre et de la demande?

### MÉDIAS

Beat Curti, en acquérant le groupe de presse Jean Frey, devient l'éditeur de la Weltwoche. Dans le dernier numéro de l'hebdomadaire zurichois, le nouveau patron se présente aux lecteurs. Il annonce notamment que, dans une lettre aux journalistes, il a invité ces derniers à traiter les entreprises du secteur alimentaire qu'il contrôle - Usego notamment — de la même manière que n'importe quelle autre entreprise, car une économie libre est forte dans la mesure où elle accepte la critique. Cette adhésion au principe de la liberté d'investigation journalistique et à l'indépendance rédactionnelle prend d'autant plus de poids que la Weltwoche, connue pour son esprit critique, était restée étrangement discrète au sujet des jongleries financières de la holding Omni, dirigée par l'ex-patron de l'hebdomadaire, Werner K. Rey. Reste bien sûr à vérifier l'intention dans le contenu du journal. Dans une interview accordée à la télévision suisse-alémanique, le même Beat Curti a annoncé son intérêt pour une fenêtre suisse sur l'émetteur allemand de télévision RTL-Plus.

La grande commune bernoise de Muri-Gümligen dispose depuis peu d'un service d'information locale diffusée sur écran par réseau câblé. Il s'agit d'un complément à l'hebdomadaire d'information distribué dans la commune. L'ère du crieur public est bien morte.

L'offensive de Riviera contre L'Est vaudois se précise. L'entreprise vient de faire passer son capital de 240 000 francs à 2,5 millions de francs. Edipresse conserve sa part d'un tiers.

Le Magazin du Tages-Anzeiger et de la Berner Zeitung va être remodelé pour le rendre plus populaire. Le rédacteur en chef a été licencié et un nouveau est chargé de la relance.